



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة وهران للعلوم والتكنولوجيا محمد بوضياف

People's Democratic Republic of Algeria

Ministry of Higher Education and Scientific Research

University of science and Technology of Oran Mohamed Boudiaf

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE POUR LA CONSULTATION

01/TRAVAUX-ADSCA/USTOMB/2026

AMENAGEMENT AU PROFIT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE ADVANCED DATA SCIENCE AND
COGNITIVE APPLICATION DE L'USTOMB

NIF : 408020000310039

-Conformément à l'article N°26 du cahier des charges « attribution provisoire »

Conformément aux dispositions de l'article 82 décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'USTOMB informe l'ensemble des soumissionnaires des résultats de la consultation N°01/TRAVAUX-ADSCA/USTOMB/2026 publié le 23/02/2026 sur le site de l'USTOMB, Wilaya d'Oran, chambre de commerce de la wilaya d'Oran, APC Bir El Djir, Direction des Equipements publics de la wilaya d'Oran , relatif à l'aménagement au profit du laboratoire de recherche Advanced Data Science And Cognitive Application , qu'à l'issu du jugement des offres, la convention est attribuée provisoirement au soumissionnaire suivant :

Intitulé du lot	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre financière	Délai d'exécution	Note technique	Note financière	NIF
Lot unique : aménagement au profit du laboratoire de recherche Advanced data science and cognitive application	ETB ECN CONSTRUCTION MOHAMMED HICHAM MIDOUN	2 033 353,00 DA/TTC	21 jours	64 points	Moins disant	191130100050137 00000

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire de la convention, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire de la convention, dans le cadre de la consultation , peut introduire un recours, auprès du service contractant.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire de la convention , dans le site de l'USTO-MB. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le Recteur de l'USTOMB

